ROUBAIX

Potins de la semaine

Si nous nous entretenions encore un peu de la fameuse passerelle du Fresnoy ?

On n'en parle plus. Est-ce qu'avant d'être construite elle serait déjà tombée dans l'oubli ?

Il en est des choses, comme des gens : il y en a qui n'ont pas de chance. La passerelle du Fresnoy peut être rangée dans cette dernière catégorie.

Depuis un quart de siècle on la demande ; depuis vingt-cinq ans on en parle ; depuis cinq lustres on nous la promet et, comme sœur Anne nous ne voyons rien venir.

N'importe, continuons à la réclamer, puisqu'elle s'impose, nos arrières petits neveux en jouiront, peut-être, et, s'ils ne sont pas ingrats, donneront un souvenir ému à notre mémoire d'hommes tenaces.

Si elle existe un jour, cette légendaire passerelle, les piétons qui s'en serviront pour facilement se rendre du quartier de la Gare à celui d'Italie, ne se douleront jamais du mal qu'elle aura coûté, des flots d'encre qu'elle aura fait couler.

Passe encore si c'était chose de luxe, mais comme elle est de toute première nécessité, « vrai de vrai, pour le vrai », le temps commence à paraître long.

Les gens des quartiers les plus intéressés à la construction de ladite passerelle n'ont même plus la force de réclamer encore, ils se contentent de gémir, déplorant les lenteurs des administrations compétentes qui leur font tirer la langue à plaisir, pour une chose de toute première utilité publique. Ah ! c'est en refaisant l'historique de la passerelle du Fresnoy qu'on se rend compte combien la perfection est peu de ce monde... et la fameuse passerelle également.

⁂

Depuis déjà plusieurs semaines nous avons dit que la période électorale pour mai prochain était officieusement ouverte. Et elle l'est réellement.

A quelques combats d'avant-garde peu meurtriers ont succédé des escarmouches plus violentes.

Le diapason des polémiques monte de semaine en semaine, déjà il est sur le mode très aigu.

Où allons-nous, bons Dieu !

Déjà les aménités... grassouillettes se croisent. On en est aux eng... uirlandements corsés, avant peu on arrivera aux insultes poissardes.

En quel temps vivons-nous, seigneur !

Le plus joli est que ce ne sont ni les candidats, ni « les candidables » qui écopent.

Les déjections puantes et gluantes des poubelles retournées s'abattent sur des personnalités n'ayant, dans le débat, autre chose à faire qu'à voter selon leur conscience.

Et la galerie s'amuse, rit des « goujateries » dont on abreuve certains sans qu'un profit quelconque puisse aller à l'idée qu'on cherche à défendre par l'insulte. Quelqu'un me disait dernièrement en parlant de ces choses : ça, ce n'est pas de la politique, c'est de la vidange !

Celui-là était un homme sage, devant avoir de nombreux partisans à Roubaix.

Ne peut-on donc défendre une idée — chose toujours très respectable — sans se croire obligé d'eng...ler quelqu'un et salement ? — chose absolument déplorable. — Il faut croire qu'il y a là une réelle difficulté que ne peut surmonter certaine feuille qu'on ne peut ouvrir sans se boucher le nez.

Mœurs déplorables, quand donc cesserez-vous ?

Mais — et je ne suis pas le premier dans ce cas — j'ai conscience de prêcher, ou dans le désert ou à des gens ne voulant pas entendre et qui, partant, sont les pires sourds.

C'est pourquoi je « me la ferme » sur ce sujet des poubelles soi-disant politiques qui salissent tout le monde sans en arriver à faire les affaires de n'importe quel parti politique, au contraire.

⁂

Constatons — car il faut être juste, même envers ses adversaires politiques — que depuis quelques jours les balais municipaux fonctionnent avec un réel succès dans certaines rues et places.

L'étonnement de certains pavés a dû être grand en se voyant brossés en conscience par les fonctionnaires de la voirie municipale.

Faire ainsi balayer les rues de la ville ! Vrai ! la municipalité nous a réservé là une de ces surprises faisant époque dans une vie d'homme !

Plus d'un contribuable — cette bonne pâte taillable à merci — en a été estomaqué de joie.

On était si peu gâté jusqu'ici sous le rapport de la propreté des rues que la surprise ressentie par beaucoup en voyant les balais municipaux fonctionnant dans les rues pour y enlever la boue que chassaient de puissants jets d'eau, n'étonnera personne.

Pourvu que ça « durche », comme aurait dit le bon Nadaud.

⁂

Ce nom du chansonnier roubaisien, évoqué à propos de propreté, me rappelle que son monument du parc de Barbieux est dans un délabrement tous les jours plus grand.

Il s'effrite, tombe en ruines. Pour peu que cela continue, on n'aura d'autre ressource, pour le conserver, que de le faire classer parmi les monuments historiques.

Et pourtant il n'a pas vingt années d'existence.

Celui qui, du Choral Nadaud, de la Muse de Nadaud, du Conseil municipal attachera le grelot pour demander la restauration du monument de l'auteur des « Deux Gendarmes » ne pourra qu'être approuvé par tous ceux qui, à Roubaix — et ils sont nombreux — ayant au cœur autre chose que de l'ingratitude, se rappellent avec plaisir que Gustave Nadaud est une de nos rares gloires littéraires, pour ne pas dire la seule.

Mais voilà, il faut que quelqu'un attache le grelot.

Qui le fera ?

Allons, ami Delannoy, un bon mouvement, ce sera l'honneur de la Muse de Nadaud.

MARIUS VERAN.

A PROPOS DE LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Ainsi que nous l'avions annoncé, le Conseil municipal s'est officieusement réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, hier à quatre heures du soir, pour étudier le vœu déposé par M. Georges Selliez, à propos de la représentation proportionnelle. La discussion a eu lieu à huis clos.

Tous les conseillers étaient présents, sauf MM. G. Lehoucq, Ch. Wattine, adjoints ; Gaydet, Desprès, Cousu, Ch. Roussel, Ego, Lesur, Herbaux, Ivo Van Waerecke et M. Ed Motte, maire, présidait.

Après avoir indiqué le but de la réunion, M. Motte dit que chaque conseiller ayant reçu la lettre de M. G. Selliez, la lecture en est inutile. En passant, il dit qu'à Roubaix il ne doit y avoir que deux partis : les collectivistes et les anticollectivistes. M. Selliez développe alors la lettre que nous avons publiée et la discussion est ouverte.

M. Motte fait remarquer qu'en l'espèce, lui et ses amis, n'ont aucun mandat de leur comité, tandis que le comité radical et le parti collectiviste ont donné mandat à leurs représentants au Conseil.

Tout d'abord M. Motte écarte l'Union catholique de la classification politique faite par M. G. Selliez, prétextant que cette Union ne s'est jamais affirmée comme parti, en mettant des candidats catholiques.

La discussion roule pendant quelques instants sur ce sujet, puis on tombe quasi d'accord sur les trois dénominations politiques suivantes : Collectivistes ; Radicaux ; Fédération républicaine anticollectiviste.

M. Bailleul, au nom de son parti, déclare que ses amis et lui, en cas d'entente pour la représentation proportionnelle, laisseront l'Administration au parti ayant obtenu le plus de suffrages.

Cette proposition était contenue dans la lettre de M. G. Selliez.

La majorité du Conseil reste muette à ce sujet.

En conclusion, il est décidé que les trois partis politiques admis auront à nommer chacun trois délégués qui auront à charge d'étudier la question en vue d'entente s'il y a lieu.

La réunion prend fin par l'adoption à l'unanimité du vœu suivant :

« Les vingt-six conseillers réunis hors séance, appellent de leurs vœux le vote d'une loi établissant la représentation proportionnelle et invitent les Comités à examiner, s'il convient, que Roubaix, pour l'exemple, devance cette loi aux prochaines élections municipales ».

CHUTE DE QUATRE METRES

Lundi, vers cinq heures du soir, un accident assez grave s'est produit dans la maison que M. Albert Derville fait édifier, rue du Trichon. Un aide-plafonneur au service de M. Louis Allart, entrepreneur, rue Notre-Dame, M. Lantoing Hector, âgé de 29 ans, demeurant chez M. Albert Lecocq, rue de l'Epeule, 102, montait un escalier dépourvu de rampe, lorsque, ayant perdu l'équilibre, il tomba dans le vide d'une hauteur de quatre mètres, se faisant dans sa chute une profonde blessure au sommet du crâne. Relevé par ses camarades, le blessé fut transporté chez M. le docteur Lepers qui lui donna les premiers soins puis ordonna son admission à la « Fraternité ». M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, s'est rendu dans la maison en construction pour rechercher les causes indirectes de l'accident.

CHUTE GRAVE

A la Société Anonyme l' « Avenir », rue Pellart, M. Paul Deschamps, 69 ans, dégraisseur, demeurant rue Pellart, 47, a fait une chute en portant une pièce de tissu. Le blessé qui porte une luxation de l'épaule droite avec fracture probable de la tête de l'humérus, devra subir une incapacité de travail de 30 jours.

VAGABONDAGE

Dimanche, vers dix heures du soir, les agents Huysman et Moerman ont mis en état d'arrestation, pour ivresse et vagabondage, le nommé Delfosse Casimir, 67 ans, forgeron, qui dormait au beau milieu de la cour Masurel, Grande-Rue.

VOL D'UN JAMBON

Samedi soir, tandis que M. Weymans Désiré, épicier, rue Jacquard, 106, se trouvait dans sa cuisine, un malfaiteur inconnu est entré dans son magasin et a dérobé un jambon du poids de cinq kilos qui était placé sur le comptoir. Une enquête est ouverte par M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement.

DISPARITION

Le jeune Smets Georges, âgé de 10 ans, écolier, demeurant rue des Longues-Haies, cour Mulliez, 6, est disparu de chez lui depuis dimanche à midi. Voici son signalement : yeux gris, cheveux noirs, cicatrice au nez, complet gris, pèlerine noire, casquette grise, bas noirs et sabots.

⁂

Le jeune Smets a été retrouvé lundi matin place Sainte-Elisabeth. A sa courte absence se rattache une répugnante affaire de mœurs et le service de la sûreté a même procédé à l'arrestation d'un individu désigné par le bambin, individu qui, malgré ses vives dénégations, sera conduit au parquet.

En raison du côté mystérieux de cette affaire et pour ne pas porter entrave à la laborieuse enquête menée par M. Dequenne, le dévoué commissaire de police, chef de la sûreté, nous n'en disons pas plus aujourd'hui, nous réservant d'y revenir demain.

PETITE CATASTROPHE

Lundi, vers quatre heures du matin, la toiture de la boulangerie Honoré Vernackt, place Chaptal, 15, s'est subitement effondrée, causant de sérieux dégâts dans le grenier qui servait de magasin aux farines. Personne n'a été blessé. Cet accident doit être attribué à la vétusté de l'immeuble.

Le derrière de la demeure de M. Vernackt donne dans la cour Lézy, et le mur seul la sépare de l'habitation des époux Vandebrouck.

Au moment de l'accident, les trois enfants de ces derniers dormaient dans la mansarde et devaient être écrasés si, au lieu de s'incliner purement et simplement, le mur avait cédé par suite de la dislocation des poutres.

EN NETTOYANT UN MÉTIER

A la Société Anonyme de filature de la rue du Curoir, M. Debrodringhien Achille, 32 ans, rattacheur, demeurant rue d'Alsace, 92, a eu le dos comprimé entre le butoir et le chariot de son métier, en y faisant le nettoyage. M. le docteur Lepers qui craint une fracture de la 6e cote gauche, a ordonné au blessé un repos de 30 jours.

— Chez MM. Boulangé et Frégnac, fabricants, rue Horace-Vernet, M. Charles Meersschaert, 15 ans, apprenti tisserand, demeurant rue des Villas, fort Pouchain, 7, à Tourcoing, en nettoyant son métier à la marche et en voulant rattraper sa balayette, a eu la main droite prise dans un engrenage. Le jeune ouvrier a été amputé de l'index et conservera de son accident une incapacité permanente partielle de travail. Six semaines de repos.

VOL DE PIGEONS

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête au sujet d'un vol de six pigeons domestiques, commis dans la nuit de samedi à dimanche, au préjudice de M. Alfred Lejeune, demeurant rue de l'Ommelet, cité Rambuteau, 1.

PETIT CAMBRIOLAGE

Dimanche, vers dix heures du matin, en entrant dans sa chambre située rue des Longues-Haies, 105, M. Michel Preys, âgé de 64 ans, courtier, a constaté la disparition de trois gilets, deux chemises en coton, six mouchoirs blancs, quatre mouchoirs de couleur et deux jetons de pain du Bureau de bienfaisance, le tout valant une vingtaine de francs. Une enquête est ouverte par M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement.

LA SCÈNE DE BANDITISME DE LA RUE JACQUARD

Pendant toutes les journées de dimanche et lundi, M. Dequenne, commissaire de police, chef de la sûreté, aidé de ses plus fins limiers, a enquêté sur la scène de banditisme qui se déroula, dimanche, vers deux heures du matin, au domicile de Mme veuve Gustave Desagre, brocanteuse, rue Jacquard. Tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui pour ne pas entraver l'action de la justice, c'est que deux arrestations ont été opérées et qu'à la suite d'une perquisition faite chez les inculpés, on trouva des marchandises de provenance plus que suspecte.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace Victor VAISSIER

LE COMBAT MOORE CONTRE DESRUELLES

Georges Moore ! Hubert Desruelles ! on n'entend guère que ces deux noms dans les milieux sportifs. Qui va gagner ? Voilà la demande générale ; à cela, il est difficile de répondre, car si Desruelles battit Moore le 11 janvier, ce dernier a travaillé énormément depuis cette date, pour prendre une revanche éclatante ; il a écrasé Adolphe le 10 janvier et samedi dernier il a joué littéralement pendant 10 reprises consécutives avec Marchand, à qui il rendait 4 kil., en plus de cela, si Desruelles connaît le jeu de Moore, ce dernier connaît celui de son adversaire et ceci lui servira mieux qu'au Roubaisien, car cet Anglais est un vieux roublard, habitué des combats, il en a disputé 196, il en gagna 151, et à chaque fois qu'il fut battu, il a demandé une revanche qu'il a prise ; de plus, il a été entraîné par Peter Brown, c'est-à-dire qu'il est prêt mieux que jamais, d'ailleurs, c'est pour lui une question « de vie » ou de « mort » en France. S'il est vainqueur il aura des engagements, si au contraire il est vaincu, il peut reprendre le bateau dimanche prochain, l'on peut donc juger de l'acharnement qu'il va mettre pour gagner. De son côté, Desruelles fera tout ce qu'il pourra pour se débarrasser de son homme le plus vite possible et qui connaît la force du sympathique Roubaisien espère en sa victoire.

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE ROUBAIX

Séance des samedi 7 et dimanche 8 mars, caisse centrale de Roubaix et succursales : Les recettes se sont élevées à 92.276 fr. pour 679 versements dont 94 nouveaux ; les remboursements ont été de 59 974 fr. 92 pour 311 livrets dont 33 ont été soldés.

HIPPODROME-THÉATRE

Mercredi 11 mars 1908, représentation municipale subventionnée donnée par la troupe du Grand Théâtre municipal de Lille. *Faust*, opéra en 10 tableaux de MM. Carré et J. Barbier, musique de Ch. Gounod.

Au 2e tableau, M. Demay chantera l'Invocation. Au 2e tableau, La Kermesse, valse réglée par M. D'Alessandri, dansée par les dames du ballet. Au 7e tableau, La Nuit du Valpurgis, grand divertissement, réglé par M. d'Alessandri, maître de ballet, dansé par Mlles Mignon, Van Hælen, Barbero et toutes les dames du corps de ballet.

Prix des places, fauteuils, 4 fr. ; stalles, 3 fr. ; pourtours, 2 fr. 50 ; premières galeries, 1 fr. 75 ; deuxièmes galeries, 0 fr. 60.

Service des tramways : Des cars partant après le spectacle stationneront boulevard Gambetta, place des Halles et Grand'Place, desservant les directions de Lille-Lion-d'Or, Tourcoing par les deux lignes, Wattrelos, Mouvaux et Lannoy.

THÉATRE A L'ŒIL

Les cartes portant les numéros 451 à 550, délivrées par la mairie de Roubaix, sont valables pour assister gratuitement à la représentation de *Faust* le mercredi 11 courant.

TOURNÉE DORIEL

Le 15 mars, en matinée, aura lieu à l'Hippodrome une superbe représentation de *La Petite Fonctionnaire*, comédie en 3 actes de M. Alfred Capus, donnée par la troupe B. Doriel.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Alexandre Leroy, rue de l'Ommelet, cité Rambuteau, 7 — Adolphine Raquet, rue de Blanchemaille — Yvonne Wouters, rue d'Alger, cour Vanackère-Florin, 6 — André Joye, rue de l'Epeule, cour Govaert, 4 — Hélène Vercoutère, rue de Condé, cour Vroman, 13 — Bermaine Balot, rue du Gros-Saule, 18 — Marie Chevallet, rue des Longues, cour Desreumaux, 3 — Florimond Gœthals, rue de la Guinguette, cour Six, 1 — Marcel Trigault, rue d'Isly, 113 — Marcel Leclercq, rue de l'Ommelet, 149 — Germaine Piat, rue Richard-Lenoir, 15 — Albert Gyselinck, rue Bernard, cour Bernard, 29.

MARIAGES. — Entre : Arthur Lagneau, emballeur, rue Daguesseau, 23 et Zélia Delbroucq, éplucheuse, rue de Bouvines, cour Ferret, 13 — Bernard Ruyssers, ébaudeur, rue des Fondeurs, cour Fremaux, 4 et Régine Mondelaers, ménagère, même adresse.

DÉCÈS. — Henri Detemmerman, 48 ans, artiste lyrique, avenue Julien-Lagache — Félix Schepers, 52 ans, peigneur, avenue Julien-Lagache — Camille Rousselle, 23 jours, chemin d'Hem — Armand Philipperon, 29 ans, rue Saint-Roch, 53 — Clémence Crépieux, 81 ans, ménagère, Grande-Rue, 273 — Eugénie Deprez, 30 ans, ménagère, rue de Blanchemaille, cour Parent, 1 — Colette Maerrem, 80 ans, ménagère, rue de Blanchemaille — Elisa Marez, 36 ans, ménagère, rue de Blanchemaille — Julie Haire, 49 ans, cabaretière, rue de la Conférence, 24 — Louise Lesenne, 15 ans, ouvrière de filature, rue des Anges, cour Emilie, 8.

TOURCOING

Les funérailles d'Adolphe Bourgois

Le corps du soldat Adolphe Bourgois est arrivé hier, lundi, à 3 heures de l'après-midi, en gare de Tourcoing. Ce matin, mardi, à 7 heures, M. Rougeron, commissaire de police, fera les constatations légales et le cercueil sera conduit au domicile des parents, 10, rue du Point-Central, dans un fourgon des pompes funèbres. Les funérailles sont fixées au jeudi 12 mars, à 9 heures ½ du matin. Aucune invitation officielle n'étant lancée, les corps constitués et les fonctionnaires qui désirent prendre place au cortège officiel, et qui n'auraient pas encore manifesté leur intention de le faire, sont priés de se faire inscrire au secrétariat de la mairie, aujourd'hui même.

⁂

La lettre-circulaire suivante a été adressée à MM. les membres de l'assemblée communale :

Monsieur le Conseiller municipal,

L'Administration municipale a décidé de faire des funérailles officielles au soldat Adolphe Bourgois, tombé au champ d'honneur, au Maroc, et dont le corps est ramené à Tourcoing.

Ces funérailles sont fixées au jeudi 12 mars courant.

La levée du corps se fera 10, rue du Point-Central, à 9 heures ½ du matin, pour de là être conduit en l'église du Sacré-Cœur et ensuite au cimetière principal.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assister à cette cérémonie, avec insigne municipal.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Maire de Tourcoing,
E. LECOMTE, adjoint.

A PROPOS D'UN SAUVETAGE ACCOMPLI PAR UN ENFANT DE 10 ANS

On se souvient que le 23 janvier, un bambin de 10 ans, Georges Bové, dont les parents habitent rue Solférino, au Blanc-Seau, sauva un petit camarade qui allait disparaître sous la glace du canal.

Notre ami, M. Albert Lambion, président de la section locale des Sauveteurs, à qui nous signalions particulièrement le bel acte du jeune Bové, nous transmet copie de la lettre que M. le maire de Tourcoing adressa, à la date du 29 janvier, au père du petit héros.

Voici cette lettre :

Tourcoing, le 29 janvier 1908.

Monsieur,

Il est des faits qu'on est heureux d'enregistrer, l'acte de courage accompli par votre jeune fils est de ceux-là.

Les membres de l'Administration municipale ont appris avec émotion que le 23 janvier courant, votre fils a, au péril de sa vie, avec un sang-froid et une décision bien rares chez un enfant de 10 ans, sauvé un petit camarade qui, s'étant trop avancé sur le canal gelé, avait vu la glace se rompre sous ses pieds et était en danger de disparaître sous elle.

Je me propose de signaler la belle conduite du jeune Georges Bové à l'Administration supérieure en vue d'obtenir pour lui une récompense officielle.

En attendant veuillez lui dire que le Maire de Tourcoing et ses adjoints le félicitent chaleureusement et ont constaté avec plaisir qu'il est un brave petit cœur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : G. DRON.

A M. Adolphe Bové, 2, rue Solférino, E. V.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes de la Martinoire ont arrêté le nommé Henri Verstraete, 52 ans, domestique de ferme, né à Iseghem (Belgique), qui était nanti de 6 kilos de café vert.

MENDICITÉ

Les gendarmes de Tourcoing ont arrêté le nommé Joseph Coppy, 47 ans, ajusteur, né à Amiens, qui se livrait à la mendicité.

IVRESSE

Le sous-brigadier Boulois a déposé au violon C. P..., 57 ans, trieur, pour ivresse. P... fit quelque peu rébellion. De sorte qu'il a été l'objet d'un procès-verbal.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué en séance *extraordinaire pour vendredi prochain 13 courant* à 8 h. ¼ du soir à l'Hôtel de Ville pour délibérer sur les affaires urgentes portées à l'ordre du jour ci-dessous :

Contributions directes — Liste des Candidats répartiteurs pour 1908 (contributions de 1909) — Chemins vicinaux ordinaires — Devis, cahier des charges et bordereau des prix pour la mise en adjudication du bail d'entretien pendant les années 1908 à 1910 — Société « Les Francs Pêcheurs », demande de subside pour l'organisation d'un grand concours de pêche à la ligne — Travaux divers à exécuter au moyen de fonds à provenir d'un emprunt à réaliser : construction d'un groupe scolaire à la Marlière ; construction de nouvelles classes, aménagements d'anciennes, agrandissements à faire dans plusieurs écoles ; installation de l'éclairage à incandescence dans toutes les écoles municipales ; école ménagère ; patronages, reconstruction des fours de l'Usine à gaz ; installation de branchements gratuits à gaz avec compteurs à paiement préalable : projet de distribution des réseaux d'électricité prévus en la convention avec l'Energie Electrique du Nord ; mise en état de viabilité du boulevard industriel et plantation d'arbres, installation de l'éclairage ; travaux de voirie, etc., etc.

Réceptions de travaux et fournitures — Cessions de terrains à la voie publique — Crédits supplémentaires — Soutiens de famille.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. Charles Lathior, 38 ans, homme de peine au peignage anonyme de la Tossée, a glissé en manœuvrant une brouette chargée de tourteaux et s'est fait une contusion thoracique. Docteur Cuisset, 10 jours.

— Mlle Marie Stéyart, 17 ans, dévideuse chez MM. Duvillier-Watine, a eu le bras gauche atteint par le volant d'un dévidoir voisin du sien. Forte contusion du poignet gauche. Docteur Debuchy, 10 jours.

— M. Alfred Planquart, 31 ans, tourneur chez M. Beuque, constructeur, au Brun-Pain, a été blessé à l'annulaire droit par un foret de tour. Docteur Vermesch, 10 jours.

— M. Félix Lombaert, 13 ans, chauffeur de clous aux ateliers de chaudronnerie de Roubaix-Tourcoing, a fait une chute sur une communication du bouilleur. Contusion musculaire du flanc droit. Docteur Debuchy, 12 jours.

SOCIÉTÉ MUNICIPALE DE GYMNASTIQUE ET D'ARMES L'UNION TOURQUENNOISE

Notre société municipale de gymnastique et d'armes l'Union Tourquennoise organise pour le dimanche 22 mars sa fête annuelle qui aura lieu pour la première fois en son nouveau local, place Saint-Jacques. La commission tient à donner à cette fête un éclat tout particulier : elle comprendra une partie gymnique et une partie musicale. Nous en donnerons le programme ultérieurement.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Guermonprez Solange, rue des Piats, 131 bis — D'halluin Jules, rue Fin-de-la-Guerre, 63 — Callens Antoine, rue du Blanc-Seau, 296 — Derock Henri, rue de Leers, 8.

MARIAGES. — Entre : Vanoverschelde Emile, magasinier et Betermier Bertha, rattacheuse — Wastyn Paul, peintre et Wagnon Adèle, doubleuse.

DÉCÈS. — Nottebart Pierre, 72 ans, rue du Chêne-Houpline, 79 — Desrumeaux Augustine, 58 ans, rue d'Armentières, 53 — Dhant Joseph, 48 ans, rue de Gand, 263 — Devos Pierre, 83 ans, rue des Champs, 34 — Bury Victor, 41 ans, rue Nationale, 122 — Callenaere Omer, 2½ ans, rue Nationale, 122.

MORT-NÉ, 1.

LAINES

Marché à Terme du 9 mars

Laines peignées (type unique)

Roubaix (midi)

Mars	5.35	Septembre	5 975
Avril	5 275	Octobre	4.95
Mai	5 17.	Novembre	4 925
Juin	5.10	Décembre	4.90
Juillet	5.05	Janvier	4.90
Août	5.00	Février	4 875

Tourcoing (4 h. ½)

Mars	5.35	Septembre	4 975
Avril	5 275	Octobre	4 925
Mai	5 175	Novembre	4.925
Juin	5 10	Décembre	4.90
Juillet	5.05	Janvier	4.90
Août	5.00	Février	4.85

ROUBAIX-TOURCOING. — On a traité : 140.000 kilos dont détail suit :

Le matin, sur mars, 10.000 kil. à 5,35 ; sur avril, 5.000 kil. à 5,275 ; sur juin, 5.000 kil. à 5,125 ; 10.000 kil. à 5,10 ; sur juillet, 5.000 à 5,05 ; sur août, 25.000 kil. à 5,00 ; sur septembre, 5.000 kil. à 4,975. — Total, 65.000 kil.

Le soir, sur mai, 5.000 kil. à 5,15 ; 25.000 kil. à 5,175 ; sur juin, 15.000 kil. à 5.10 ; sur juillet, 20.000 kil. à 5,025 ; 5.000 kil. à 5,05 ; sur octobre, 10.000 kil. à 4,925 ; sur février, 5.000 kil. à 4,85. Total, 75.000 kil. — Ensemble, 140.000 kil.

SUINT

Le matin et soir : inchangé.

AUTOUR DE LILLE

MARCQ-EN-BARŒUL. — Le nommé Delaforge Maurice, ouvrier chez MM. Catry frères, minotiers, en pelletant du charbon, a reçu de la poussière dans les yeux, ce qui lui occasionna une inflammation entraînant une incapacité de travail de 10 jours environ.

— A l'usine Franchomme et Fauchille, un apprenti pâtissier, Lecomte Henri, demeurant rue de la Justice, à Lille, est tombé sur le dos dans un escalier et s'est fait des contusions multiples au côté droit.

QUESNOY-SUR-DEULE. — M. Alphonse Warocquier, quarante-huit ans, wattman à la Compagnie des tramways, avait, rue d'Ypres, réparé un câble de sa voiture, quand, en remettant le plancher, il heurta de la main droite la glace de la portière, qui, en se brisant, lui a causé une plaie au poignet droit.

TRIBUNE PUBLIQUE

A propos du grand boulevard industriel

Roubaix, le 9 mars 1908.

Monsieur le Rédacteur de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, Roubaix.

Permettez-moi de renseigner un peu le public roubaisien au sujet d'une question importante à l'ordre du jour. Je veux parler de la création de la route départementale n° 27, comprenant les grands boulevards unissant les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, établis sur une largeur uniforme de 50 mètres, sauf cependant depuis l'établissement des Anglais à Croix jusqu'au boulevard de Cambrai.

Le point d'arrivée à Tourcoing, compris le pont sur le canal, est à 650 mètres environ de la Grande Place. Le point d'arrivée à Roubaix (boulevard de Cambrai) est à 1.150 mètres environ, à vol d'oiseau, de la Place.

D'où résulte une différence de 500 mètres au préjudice de Roubaix pour être simplement sur le même pied que Tourcoing.

D'autre part, le boulevard, large de 50 mètres, s'étend sur Tourcoing depuis Mouvaux jusqu'à la rue Wattinne, compris le pont sur le canal, — sur une longueur de 650 mètres environ.

En supposant pour l'instant que le tronçon du boulevard de Roubaix, avec la même largeur de 50 mètres, aboutisse au boulevard de Cambrai, — l'étendue sur le territoire de Roubaix ne sera que de 62 mètres environ, entre la haie de l'ancienne ferme Mouton et l'alignement sud du boulevard de Cambrai — soit plus de *dix fois moins* de parcours que sur le territoire de Tourcoing.

Le projet mis à l'enquête en février 1900 prévoit en dépenses :

1° *Travaux d'art.* — Sur Tourcoing : 1° Un pont sur le canal	150.000 fr.
2° Un pont sur le chemin de fer vers Halluin	100.000 fr.
Ensemble	250.000 fr.

Sur Roubaix : *Rien !*

2° Sur le parcours — en général — pour indemnité de 2 hectares 50 ares de propriétés bâties (40 fr. du mètre carré), UN MILLION.

Sur Roubaix... Très peu de bâtiments.

Sur Croix, Rien.

Expropriations : 1° Sur Tourcoing : 30.000 mètres carrés environ.

2° Sur Roubaix, 3.100 mètres carrés environ, *soit dix fois moins.*

Le boulevard entre Lille et Tourcoing est direct et raccourcit le parcours entre les deux villes.

La branche sur Roubaix au *contraire, allonge* considérablement la distance entre Roubaix et Lille.

Le boulevard en Y aurait été plus véritablement bien appelé s'il avait été dénommé *boulevard direct* entre Lille et Tourcoing avec *embranchement sur Roubaix* (ville de valeur négligeable ! ! ! ..).

Roubaix représente la *quinzième partie* de la population du département du Nord. *Tourcoing la vingt-troisième partie.*

De ce qui précède, il résulte incontestablement que la ville de Tourcoing est beaucoup plus favorablement traitée que Roubaix et mieux desservie de la part du gouvernement et des pouvoirs publics.

On se demande pourquoi ? non sans anxiété. Pourquoi aussi cette inégalité ? C'est inquiétant ! Je n'ai jamais entendu dire que *Tourcoing* ait souscrit une subvention quelconque, une participation quelconque, sous quelque forme que ce soit, pour les travaux.

Est-ce que tous les Français, en République, ne sont plus tous égaux devant la loi pour les charges et les bienfaits ?

Le département du Nord, par ses mandataires, autorisés, a-t-il le droit de marchander vis-à-vis de Roubaix l'arrivée du boulevard de 50 mètres de largeur depuis les Anglais à Croix, jusqu'au boulevard de Cambrai, à travers des terrains NON BATIS. Roubaix n'est-il pas suffisamment sacrifié, comparativement ; faudra-t-il encore mutiler autrement que par une seule traversée, son magnifique parc de Barbieux ?

Le sacrifice en dépenses de ce parc en a été fait *pour Roubaix* et *par Roubaix* et non au profit du département et pour économiser ses finances.

Je vous remercie à l'avance pour cette insertion et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

UN ROUBAISIEN.

FINANCES

Paris, 9 mars 1908.

Le marché est calme et assez ferme, sauf au groupe des Fonds d'Etats où la Rente Française revient à 97,62, l'Extérieure à 93.80, le Turc à 96.05. Emprunts Russes indécis. Les Sociétés de Crédit restent soutenues. Crédit Lyonnais 1188. Peu de changements sur les valeurs industrielles et de traction. Suez 4440. Reprise des valeurs russes et cuprifères. Rio 1583. Au comptant officiel l'obligation 4 % de la Banque Hypothécaire Franco Argentine est à 452, attrayante par sa prime de remboursement de 50 francs environ.

Au marché en banque, l'action Ouest Africain Français poursuit son mouvement en avant à 396, la part à 197. La privilégiée Montrebas est bien tenue à 51,25. Buisson Hella en nouvelle hausse à 52. Son intensité lumineuse est de 64 bougies ½. L'action l'Atlantique est ferme à 126. Le Laurium Grec s'échange à 55,50.

Les obligations 5 % des Docks et Port de Bahia sont à 450. Les recettes de l'impôt spécial de 2 % or sur les importations, affecté à leurs garanties, ont produit d'avril à décembre 1907 726.382.380.

Bonne tenue à 466 de l'obligation Amazone, au nominal de 500 francs, pourvue de sérieuses garanties et donnant un revenu de 25 francs par an.

Fermeté des actions des Chemins Français.

Tablettes d'un spectateur, 5, r. d'Amboise, Paris.

Les dernières nouveautés parues, en tissus anglais et écossais pour la saison Printemps et Eté, sont au grand complet dans les magasins de la Cie Anglaise, Lille, Grand'Place, coin de la rue Neuve. Rien que le vêtement sur mesure, coupe élégante. Voir nos étalages. 14 m.

C'EST LA MÊME CHOSE !

Voilà ce que beaucoup de cafetiers et cabaretiers qui n'ont pas de

BANYULS-TRILLES

disent aux clients qui leur en demandent, en leur servant un autre produit

EH BIEN, NON

ce n'est pas la même chose,

attendu que le **BANYULS-TRILLES** est un **véritable apéritif** recommandé par le corps médical parce qu'il est soigneusement préparé avec un **vieux et excellent vin pur** et **le meilleur quinquina**, tandis que ce qu'on leur sert à la place...... ???

Aussi, ne saurions-nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le **BANYULS-TRILLES** et à exiger l'étiquette sur la bouteille. 38969

TRIBUNAUX

Cour d'Assises de la Seine

Un Banquier tué par son Client

Paris, 9 mars.

L'acte accompli par l'ex-maroquinier Caroit, lorsque, le 11 avril dernier, il tua, à coups de revolver, le financier Benoît-Lévy, fut-il celui d'un homme légitimement exaspéré ou simplement d'un fou ? Tel paraît être le point essentiel sur lequel portera le débat qui s'ouvre aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine.

On se souvient du drame :

Midi venait de sonner, et les commis du banquier Benoît-Lévy, directeur du « Moniteur économique et financier », dont les bureaux sont situés à l'angle de la rue du Pont-Neuf et de la rue de Rivoli, se préparaient à aller déjeuner quand apparut M. Caroit. Celui-ci était d'apparence calme, malgré la tempête intérieure qui l'agitait.

— Je veux voir votre patron, dit-il.

Le maroquinier était un client de la maison, très connu d'eux, aussi les employés ne firent-ils, bien que l'heure réglementaire fût passée, aucune difficulté pour le conduire près de leur directeur. M. Benoît-Lévy se tenait sur le seuil de son cabinet quand Caroit arriva. Il n'y eut entre les deux hommes aucune explication.

— C'est vous qui m'avez ruiné! clama avec fureur l'ancien maroquinier.

Et, sortant de sa poche un premier revolver de fabrication américaine, calibre 9, il en déchargea les six balles sur le financier ; puis, saisissant une seconde arme, également terrible, il fit encore feu à quatre reprises, ne s'arrêtant que lorsque celui dont il tenait à tirer vengeance fût tombé râlant à ses pieds. Dix coups avaient été tirés ainsi, en quelques secondes, produisant un bruit effroyable qui causa dans ce quartier si remuant une véritable panique.

Les détonations avaient été si violentes que la pendule pneumatique du bureau du financier s'était soudain arrêtée. On accourut. Les premiers soins furent donnés à la victime, tandis que le meurtrier se laissait arrêter sans opposer la plus faible résistance. A sa fureur criminelle, avait succédé une morne stupeur.

M. Benoît-Lévy fut transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu où, très peu de temps après, il succombait. Six des projectiles l'avaient atteint. Quatre étaient demeurés dans son corps. Le docteur Socquet les retrouva en pratiquant l'autopsie du cadavre. Le financier avait eu les poumons et l'aorte traversés ; sa mort était donc inévitable.

Aux premiers magistrats qui l'interrogèrent, Caroit se borna à dire :

— Je ne puis rien vous révéler pour l'instant. Je m'expliquerai plus tard ; j'étais acculé à une situation financière telle que le drame devait se produire.

L'enquête faite apprit que Caroit, autrefois fabricant d'articles de maroquinerie, avait vendu sa maison à MM. Arriat frères. Sa situation de fortune était, à cette époque, excellente. Il alla se fixer avec sa femme 24, rue de l'Entrepôt, où il arrêta un appartement d'un loyer annuel de 1,700 francs. Le couple vivait une partie de l'année à Paris, l'autre aux environs, où il possédait une propriété.

Malheureusement, Caroit eut la fâcheuse idée de vouloir accroître sa fortune, largement suffisante pourtant, et, dès lors, il se livra à des spéculations malheureuses qui non seulement entamèrent fortement ses capitaux, mais le conduisirent à la ruine.

Ses premières opérations chez M. Benoît-Lévy remontent au mois de mars 1905. Elles se traduisirent par la perte des 32,500 francs versés pour couverture, perte aggravée d'un solde débiteur de 20,000 francs.

Caroit prétend avoir été trompé par le financier.

Un jour, affirme-t-il, il avait donné à son banquier l'ordre de vendre des actions industrielles à un cours rémunérateur ; M. Benoît-Lévy ne vendit pas ; mais il fit paraître, le lendemain, dans son journal, le « Moniteur économique et financier » un article annonçant une hausse sur les valeurs en question. L'ancien maroquinier, devenu spéculateur, enchanté du retard apporté à la vente, garda ses titres ; or, quelques jours plus tard ils tombaient à un taux très bas, et M. Caroit perdait, ou plutôt manquait de gagner une somme de 30,000 francs.

Cette manœuvre fut répétée plusieurs autres fois. On se demandera quel intérêt avait le financier à agir de la sorte envers son client.

Caroit l'explique en disant que Benoît-Lévy faisait la contre-partie sur son dos. Lorsqu'il lui avait vendu les valeurs en question à un taux relativement bas, le financier n'avait pas les titres en sa possession ; dans ces conditions, s'il avait exécuté l'ordre de vente au moment où ces actions atteignaient un cours très élevé, il aurait été obligé de payer à Caroit la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. C'est pour éviter de payer cette différence qu'il aurait dissuadé son client de vendre en lui faisant espérer une hausse plus considérable encore. Au contraire, lorsque les valeurs tombaient au-dessous du cours d'acquisition et que M. Caroit était obligé de réaliser l'opération, le banquier gagnait la différence entre le prix d'achat et le prix de vente.

Interrogatoire de l'accusé

L'interrogatoire met d'abord en lumière les antécédents de l'accusé : ceux d'un homme laborieux, honnête, estimable et très estimé. Et M. Caroit est appelé à s'expliquer sur le drame dont il a fourni des versions différentes au commissaire de police d'abord, au juge d'instruction ensuite.

— Entré en relations d'affaires avec M. Benoist-Lévy, j'avais, en deux ans, perdu 56.000 francs environ. J'étais son débiteur pour une somme de 23.000 francs que je devais rembourser par des billets échelonnés jusqu'en 1911. Il avait, d'autre part, exigé de moi une lettre dans laquelle je m'engageais à m'acquitter si ma femme recueillait la succession sur laquelle nous avions tout lieu de compter.

Quand je me présentai chez lui, le 11 avril, j'avais cette lettre en poche ; mais mon intention n'était pas de la lui remettre. Je voulais seulement discuter avec lui de mes intérêts si gravement compromis par sa faute. Je lui demandai de me recevoir dans son cabinet ; il accepta et me précéda dans cette pièce, dont la porte demeura entre-bâillée. Nous nous assîmes en face l'un de l'autre et la conversation s'engagea, roulant sur la fameuse lettre qu'il voulait obtenir.

Le président. — C'est alors que vous lui auriez dit que vous vous sentiez perdu, que vous vouliez vous suicider ?

R. — Oui, je lui dis que ma mort n'était plus qu'une question d'heures. J'étais affolé ; lui, ne trouva pas un mot à me répondre. Alors, devant son attitude, je lui reprochai à haute voix d'être l'artisan de ma ruine en ayant fait à mon détriment de la contre-partie.

A ces mots, M. Benoist-Lévy se leva. « Ainsi, s'écria-t-il, vous me menacez de me faire poursuivre pour contre-partie ! » Et il se dirigea vers la porte. Je le suivis et c'est alors que, ne sachant plus ce que je faisais je tirai de chacune des poches de mon pardessus les deux revolvers que j'y avais placés et fis feu sur lui.

Le président. — Oui, jusqu'à ce que fussent brûlées les cartouches de ces deux armes chargées de cinq balles chacune.

R. C'est exact. J'étais fou. Au surplus, ce drame ne dura que quelques secondes.

D. Des témoins vous contredisent. Ils affirment que tout dans votre attitude démontrait que vous êtes venu avec l'intention de tuer M. Benoist-Lévy.

R. Si j'étais venu avec intention, je n'avais pas à lui dire de me recevoir dans son cabinet. Je n'avais qu'à lui brûler la cervelle dès mon arrivée, tandis que je parlais à travers un mince grillage. Si M. Benoist-Lévy, au lieu de se montrer impitoyable, m'avait adressé un mot d'humanité, m'avait adressé quelques paroles de réconfort alors que j'étais décidé au suicide, le drame ne se serait pas produit.

D. Vous venez de dire que vous aviez fait feu sur M. Benoist-Lévy tandis qu'il se dirigeait vers la porte de son cabinet, vous le suivant. Dans ces conditions, votre victime devait être atteinte dans le dos, et c'est le contraire qui s'est produit.

R. En arrivant près de la porte, il se retourna et nous nous trouvâmes ainsi face à face.

D. Vous avez dit que vous étiez venu à la banque Benoist-Lévy pour vous y suicider. Qu'aviez-vous besoin de deux revolvers ?

R. Avec un seul, on se manque quelquefois. Mon intention était d'en placer un sur chacune de mes tempes...

D. Quels motifs a votre acte ?

R. Mais je viens de vous les indiquer ! M. Benoist-Lévy m'entraîna à des opérations de Bourse par ses conseils, ses journaux. Il me ruina par la contre-partie.

D. En aviez-vous la preuve ?

R. Non, mais l'intuition, une quasi-certitude.

D. Dès lors, pourquoi ne pas poursuivre M. Benoist-Lévy ?

R. Je n'ai pas eu le temps de réfléchir. J'étais anéanti, un être sans volonté.

Il me poussait toujours à la hausse. Par contre-partie, il jouait à la baisse. Il gagnait, je perdais. M. Lévy était un contre-partiste.

D. Qu'entendez-vous par contre-partie ?

R. L'opération qui consiste à faire passer dans la poche du banquier l'argent qui se trouve dans celle du client ; qui permet au banquier, qui ne doit être qu'un intermédiaire, qu'un conseiller, de donner à son client de mauvais conseils s'il fait de la contre-partie.

A ce moment l'audience est suspendue.

A la reprise, après l'audition du beau-père de la victime qui dit que Caroit a tiré sur son gendre au moment où il entrait dans le cabinet, l'audience est renvoyée au lendemain.